

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 03 avril 2023 à la salle polyvalente de Neuville sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N°22	CENA	Convention de coopération	Approuvé à l'unanimité
------	------	---------------------------	------------------------

Depuis plusieurs années, les services PAH et environnement (Ensil) collaborent avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN) afin de mettre en valeur le patrimoine architectural et naturel de Billom Communauté au travers de diverses actions, principalement de l'animation. Afin d'encadrer cette collaboration, il est décidé de signer une *Convention de coopération pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel*. Signée pour une durée de 5 ans (2023-2027), cette convention définit les actions relevant des compétences des partenaires, les objectifs communs et les modalités financières de coopération.

Un avenant sera établi chaque année pour définir les actions correspondantes ; pour 2023, celles-ci porteront sur :

- PAH : exposition "De sève et d'écorce, éloge des vieilles forêts" (316 €)
- ENSIL : diagnostic et remise en état du verger du Puy de Mur (5 000 €)
- ENSIL : aménagement du Puy de Pileyre (4 000 €).

Par ailleurs, une animation PAH/CEN est programmée sur une sortie orchidées sur le puy de Pileyre ainsi qu'une conférence relative à la remise en état du verger sur le puy de Mur, dans le cadre de la fête de la nature portée par plusieurs services de l'intercommunalité.

N°23	Gens du voyage	Attributions des marchés pour le terrain familial locatif	Approuvé à la majorité*
------	----------------	---	-------------------------

Billom Communauté a décidé d'aménager un terrain familial locatif (TFL) pour une famille de voyageurs installée actuellement à Vertaizon sur un terrain insalubre.

Toujours situé sur Vertaizon, le permis d'aménager de ce projet (financé à 80 % par le Conseil départemental) a été accordé en janvier dernier et dans la foulée, une consultation des entreprises a été lancée et ont été retenues :

Lot 1 : gros œuvre : ASENCI TP

Lot 2 : charpente ossature bois – couverture : SUCHEYRE

Lot 3 : plâtrerie – peinture – isolation -menuiseries intérieures : PAÏS

Lot 4 : menuiseries extérieures : SABATERRY

Lot 5 : carrelage – faïence : CARRELAGE MARBRERIE GIRARD

Lot 6 : clôtures portail : GS2A

Lot 7 : électricité : CUBIZOLLES

Lot 8 : plomberie – sanitaires : ECO CONFORT

Lot 9 : VRD – terrassement – espaces verts : ASENCI TP

*2 voix contre

N°24	Finances	Attributions de subventions	Approuvé à l'unanimité
------	----------	-----------------------------	------------------------

Le conseil attribue les aides suivantes :

- 500 € à l'Harmonie de Vertaizon, pour de l'acquisition de divers instruments, utilisés fréquemment par les élèves de l'école intercommunale de musique.
- 2 000 € à l'Association des Amis du Jauron pour l'acquisition d'Équipements de Protection Individuelles
- 20 000 € au Dahlir pour la deuxième année de l'antenne Maison Sport Santé
- 18 800 € à l'Épicerie Solidaire
- 16 000 € à la Régie de territoire

N°25	Finances	Fonds de concours	Approuvé à l'unanimité
------	----------	-------------------	------------------------

Dans le cadre du dispositif de soutien aux installations de gens du voyage, le conseil attribue un fonds de concours de 1 750 € à la commune de Mur-sur-Allier pour contribuer à l'alimentation électrique d'une parcelle occupée par une famille de gens du voyage.

N°26	Jeunesse	Forum 1 jeune 1 job : subvention Région	Approuvé à l'unanimité
------	----------	---	------------------------

Pour la deuxième année consécutive, les services jeunesse de Billom Communauté et Entre Dore et Allier se sont associés avec 8 jeunes du territoire pour organiser le Forum #1jeune1job qui se déroulera samedi 29 avril de 10 h 00 à

14 h 00 à l'espace du Moulin de l'Étang à Billom. Ce partenariat va permettre d'avoir plus de recruteurs, des échanges entre jeunes de 2 territoires proches, de partager les frais d'organisation (communication, réception..). Une vingtaine d'entreprises, des collectivités dont le Conseil départemental, la Gendarmerie Nationale, 5 agences d'intérim et Agri Emploi ont répondu présents ainsi que Pôle Emplois, les missions locales, Info Jeunes Auvergne Rhône-Alpes, la Maison France Services et des jeunes créateurs d'entreprises, des écoles et centres de formation. Le budget de cette action est estimée 5 077,60 € et une demande de subvention est déposée à la Région pour un montant de 3 000 €.

N°27	Urbanisme	Avis sur l'extension du parc photovoltaïque de Barbarade	Approuvé à la majorité*
------	-----------	--	-------------------------

La société Barbarade Anergies a déposé le 16 juin 2022 en mairie de Billom un dossier de demande de permis de construire pour l'extension d'une centrale solaire photovoltaïque au sol.

L'installation projetée étant d'une puissance supérieure à 250 kWc, le projet est soumis à évaluation environnementale, conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Le projet d'extension était déjà connu au moment de l'élaboration du PLUH, c'est pourquoi le zonage N*en prévoit le périmètre complet de l'installation.

Le Conseil communauté émet un avis favorable mais rend un avis en s'appuyant sur les mêmes remarques et recommandations que le PNR Livradois-Forez et surtout en cohérence avec les prescriptions du PLUH, à savoir :

- tout mettre en œuvre pour favoriser la meilleure intégration paysagère possible (cohérence avec le parc photovoltaïque déjà en place, écran végétal adapté et réalisé avec des essences locales comme préconisé dans le règlement du PLUH) ;

- respecter les préconisations en matière de clôture en zone N, permettant notamment le passage de la petite faune et par le choix adapté de la couleur (clôture et portail).

* 4 voix contre

N°28	Finances	Pacte fiscal et financier : adoption du cahier des charges	Approuvé à l'unanimité
------	----------	--	------------------------

Compte-tenu du contexte actuel des contraintes budgétaires qu'elles soient liées aux décisions nationales sur le point d'indice par exemple, ou bien à la crise énergétique, le conseil communautaire décide de se lancer dans un pacte fiscal et financier afin de mieux connaître son territoire du point de vue financier et fiscal et d'en analyser les capacités budgétaires pour réaliser des projets du bloc communal constitué des communes et de l'EPCI. Il permet de définir les projets prioritaires de la communauté et sert ainsi de socle au projet communautaire.

L'assemblée valide ainsi le cahier des charges de la consultation proposé.

N°29	Finances	Règlement financier et budgétaire	Approuvé à l'unanimité
------	----------	-----------------------------------	------------------------

L'adoption d'un règlement budgétaire et financier est une obligation liée à la M57 (nouvelle nomenclature budgétaire et comptable pour laquelle Billom Communauté a opté à compter du 1^{er} janvier 2023).

Il précise les principales règles de gestion financière qui résultent notamment du code général des collectivités territoriales, Le règlement définit également les règles internes propres au service financier de Billom Communauté dans le respect des textes précités afin de les préciser dans une logique de performance de la gestion et de la qualité des comptes :

- il se doit d'être un outil au service de la performance financière permettant de développer une culture financière assurant un meilleur pilotage des dépenses et des recettes. Les normes définies doivent être au service du pilotage des politiques publiques et non l'inverse. La transparence et la simplicité sont les principes directeurs de la démarche et du contenu.

- il s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de sa gestion financière dans la perspective d'une certification des comptes.

N°30	Finances	Vote des comptes de gestion 2022	Approuvé à l'unanimité
------	----------	----------------------------------	------------------------

Les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe de Billom Communauté dressés pour l'exercice 2022 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'assemblée.

N°31	Finances	Adoption des comptes administratifs 2022	Approuvé à l'unanimité
------	----------	--	------------------------

Le compte administratif 2022 du budget principal de Billom Communauté s'élève en fonctionnement à : 10 025 303,13 € de dépenses et 10 844 292,16 € de recettes ; en investissement à 1 730 399,45 € de dépenses et à 1 650 856,77 € de recettes.

Le compte administratif 2022 du budget annexe de Billom Communauté s'élève en fonctionnement à : 903 061,93 € de dépenses et 933 061,93 € de recettes ; en investissement à 948 309,33 € de dépenses et à 885 772,73 € de recettes.

N°32	Finances	Affectations des résultats 2022	Approuvé à l'unanimité
------	----------	---------------------------------	------------------------

Pour le budget principal : le résultat comptable courant (819 033,98€), ajouté au résultat antérieur (1 751 495,39 €), permet de reporter 2 070 529,37 € au compte 002 en recettes de fonctionnement et d'affecter 500 000 € (compte 1068) en recettes d'investissement.

En investissement, le résultat comptable courant (- 79 534,52 €), ajouté au résultat antérieur reporté (1 411 377,48 €), permet de reporter la somme de 1 331 842,96 € au compte 001 en recettes d'investissement.

N°33	Finances	Neutralisation des subventions d'équipements versées	Approuvé à l'unanimité
------	----------	--	------------------------

Conformément au décret du 25 décembre 2015, il est possible de neutraliser, depuis le 1^{er} janvier 2016 la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées. Toutefois, cette décision doit faire l'objet d'une délibération annuelle. Pour 2023, il est décidé de neutraliser la somme de 31 583,82 €.

N°34	Finances	Vote des taux des taxes locales	Approuvé à l'unanimité
------	----------	---------------------------------	------------------------

Ils sont inchangés depuis 2017 et sont les suivants : TH : 9,15 % ; TFPB : 0,252 ; TFNB : 5,71 % ; CFE : 26,09 % et TEOM : 9,68 % pour la part fixe (correspondant à un produit de 2 270 025 €) à laquelle se rajoute une part variable correspondant à la part incitative qui pourrait être d'environ 859 197 € de recettes.

N°35	Finances	Budgets primitifs 2023	Approuvé à l'unanimité
------	----------	------------------------	------------------------

Budget principal 2023 : celui-ci est présenté en tenant compte du Débat d'Orientations Budgétaires. Le budget principal de fonctionnement s'équilibre à 12 720 383,73 €. (dont 3,1 millions pour les ordures ménagères, 1,25 million de reversement aux communes en attribution de compensation et 950 000 € de reversement à l'État pour le FNGIR). En investissement, les dépenses s'élèvent à 2 093 683,04 € et les recettes à 2 845 005,33 €.

Parmi les nouvelles dépenses : la création d'un poste en RH-compta et d'un 2^{ème} poste animateur rivière, des charges d'énergie plus élevées, une nouvelle OPAH, la création d'un terrain familial public pour les gens du voyage, nouveaux dispositifs jeunes, création d'une ligne express Billom/Clermont,

Et toujours en section de fonctionnement : l'espace naturel sensible puys de Mur et de Pileyre, le contrat territorial Litroux/Jauron le PLUI-H, le réseau des bibliothèques, le Pays d'Art et d'Histoire, les actions culturelles, les actions jeunes, l'entretien de la ZAC des Littes, le réseau petite enfance, le multi-accueil, les subventions aux associations ;

en section d'investissement : la voie verte des bords d'Allier, l'accessibilité, le centre aquatique avec la rénovation énergétique, le renouvellement de matériel informatique, le multi-accueil, l'aménagement de trois circuits de valorisation du patrimoine, le réaménagement du bureau d'information touristique de Billom et des acquisitions foncières pour l'accueil des gens du voyage.

Budget annexe du Parc d'activités Économiques de l'Angaud 2023 : la section de fonctionnement s'équilibre à 1 104 933,51 € et l'investissement à 1 177 239,79 €. Les dépenses comprennent principalement des achats de terrains, des travaux d'aménagement et les frais liés à la commercialisation confiée à la société assembla.

Fait à Billom le 5 avril 2023

Gérard Guillaume

Président



Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM